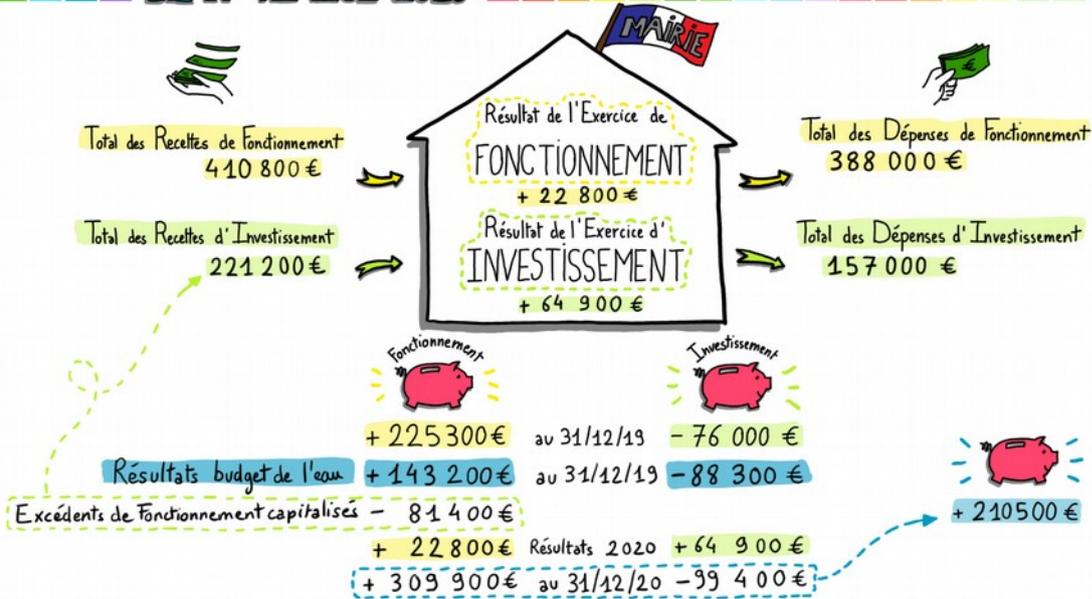


BILAN - RÉALISÉ 2020



EXPLICATIONS 2020

Par rapport au résultat de Fonctionnement de 2019 de + 62 500 €

COVID-19

Dépenses de Fonctionnement

Energie	-	500 €
Carburants	-	500 €
Produits d'entretien	+	2 000 €
Petit matériel (masques...)	+	1 000 €
Repas pendant le confinement	+	1 100 €
Personnel Communal - heures en +	+	2 000 €

Recettes de Fonctionnement

Prestation service Périssolaire	-	13 200 €
Location de la Salle des Fêtes	-	1 200 €
Masques (dotation + dons)	+	1 000 €

Coût ≈ + 18 500 €

BUDGET de l'EAU

Dépenses sur Budget de l'eau en 2019

Carburants véhicules	800 €
Charges annuelles véhicules	1 400 €
Assurances véhicules	300 €
Frais de personnel	12 400 €

manque à gagner 14 900 €

en + en 2020:

Remboursement des heures du personnel communal par la Régie de l'eau = 3 000 €

INDEMNITÉS des ÉLUS

Choix de calcul différent, évolution de l'enveloppe globale de 26 028 € (111 3Adj) à 32 064 € (111 4Adj 10 Élus Réj)

différence en 2020 par rapport à 2019: = 2 800 €

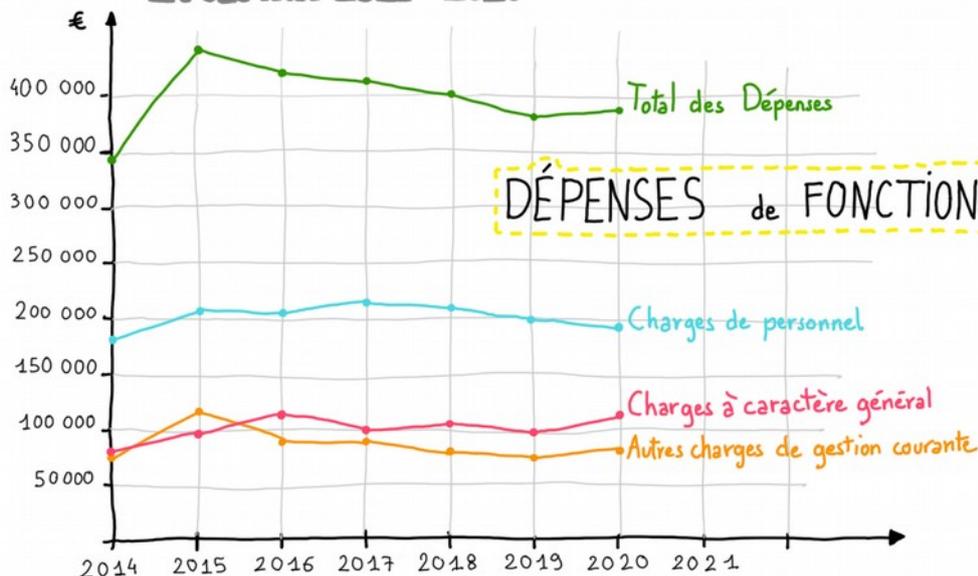
VOIRIE

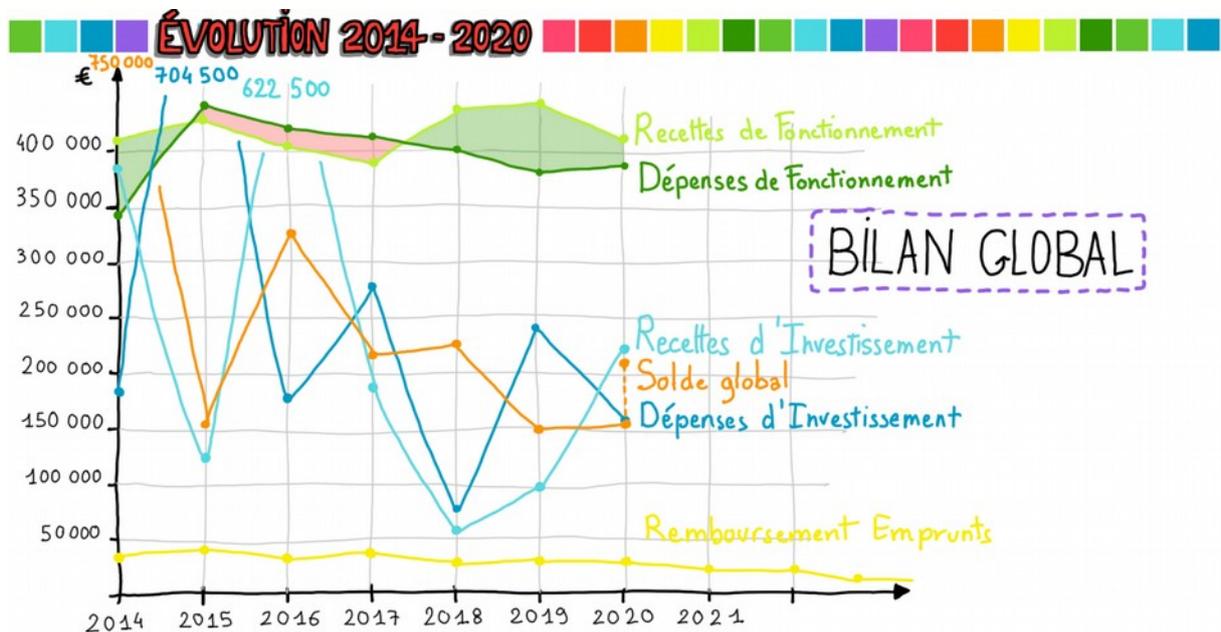
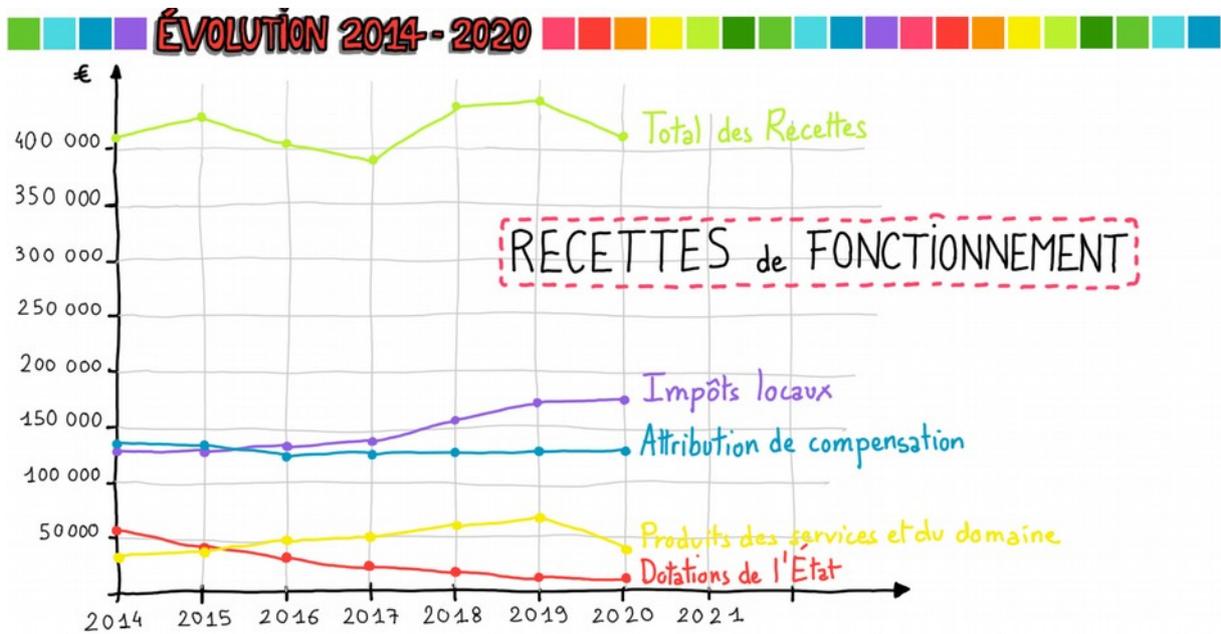
Pas de voirie en 2019
en 2020 = 12 900 €

CHARGES de PERSONNEL

Départ de Pierre / 3 mois sans remplaçant / Embauche de Théo
Passage à + de 28h/semaine pour Marianne = - 10 000 €

ÉVOLUTION 2014 - 2020





FINANCES – BUDGET COMMUNE – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Municipal acte la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'Exploitation Libellés	En Euros	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté	225 311,98	
Opérations de l'Exercice	388 030,53	410 786,96
TOTAUX	388 030,53	636 098,94
Résultat de Clôture	248 068,41	
Affectation Résultat N-1 en Investisst	81 350,18	
Budget Eau - Transfert ou intégration de résultats par opéraiton d'ordre non budgétaire		143 195,77
TOTAUX CUMULES	309 914,00	
RESULTAT DEFINITIF	309 914,00	

Section d'Investissement Libellés	En Euros	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté	76 563,18	0,00
Opérations de l'Exercice	156 930,00	221 920,05
TOTAUX	233 493,18	221 920,05
Résultat de Clôture	-11 573,13	
Restes à réaliser	0,00	0,00
Budget Eau - Transfert ou intégration de résultats par opéraïton d'ordre non budgétaire	88 282,67	
TOTAUX CUMULES	-99 855,80	
RESULTAT DEFINITIF	-99 855,80	
Résultat Cumulé		210 058,20
Résultat Cumulé Déficitaire		

Il constate, pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indicateurs du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; il reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

FINANCES – BUDGET COMMUNE – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ; après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures et considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ; il approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

FINANCES – BUDGET COMMUNE – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports		
Pour rappel :	Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure	164 845,85 €
	Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure	287 157,57 €

Soldes d'exécution	
Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	64 990,05 €
Un résultat d'exécution (Excédent -002) de la section de fonctionnement :	22 763,18 €

Restes à réaliser	
Par ailleurs, à la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	8 000,00 €
En recettes pour un montant de :	- €

Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	107 855,80 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par **LE CONSEIL MUNICIPAL**, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)	107 855,80 €

Ligne 002	
Excédent de résultat de fonctionnemnet reporté (R002)	202 064,95 €

VALENCE ROMANS AGGLO – CONVENTION POUR LA PRISE EN CHARGE DE L'ÉCLAIRAGE DES VOIES PRIVEES

La compétence « Eclairage Public » est assurée par la communauté d'agglomération « Valence Romans Agglo » depuis le 1^{er} janvier 2016.

Les éclairages extérieurs de lotissement privé « Belle Vue » (4 points lumineux), situé sur la commune sont raccordés sur le réseau d'éclairage public et à ce jour indument prise en charge juridiquement et financièrement par Valence Romans Agglo, alors qu'ils sont utilisés pour des besoins privés.

Cette problématique a été débattue en CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) en 2016, puis lors de commissions Eclairage Public de l'Agglomération entre 2017 et 2019.

Considérant qu'il était quasiment impossible de dissocier les réseaux publics des réseaux privés, du fait d'une connaissance aléatoire des patrimoines en charge des communes au moment du transfert, que les communes assuraient historiquement cette charge, et de la nécessité de clarifier et de stabiliser juridiquement l'intervention de l'agglomération, il a été décidé de ne pas intégrer les patrimoines privés au sein du calcul de la CLECT. L'agglomération n'a donc pas reçu, depuis 2016, les charges correspondantes à la gestion de ces ouvrages privés.

Pour des raisons d'équité entre les communes du territoire, l'Agglomération a décidé de réclamer aux communes les sommes liées à la consommation électrique entre 2016 et 2019 sur ce patrimoine privé (63 € par point lumineux / an), et d'en assumer pour sa part les charges liées à la maintenance (28.50 € par point lumineux / an).

A partir du 1^{er} janvier 2020, les consommations électriques et la maintenance sont à la charge des communes, suivant les tarifications arrêtées en conseil communautaire et intégrées à la présente convention.

Considérant que le montant non perçu par l'Agglomération, pour les consommations électriques des voies privées de La Baume d'Hostun de 2016 à 2019, s'élève à 1 008 €, suite à la mise à jour des informations.

Considérant que le montant non perçu pour la consommation électrique et la maintenance s'élève à 406.84 € pour 2020.

Considérant que la somme totale s'élève à 1 414.84 €.

Cependant, et du fait du retard accumulé, il nous est proposé d'étaler la dépense relative à la rétroactivité de 2016 à 2019 (1 008 €) sur une durée de 4 ans maximum. La Communauté d'agglomération va

donc émettre un avis des sommes à payer pour 2021 d'un montant de 658.84 € (252 € correspondant au ¼ de la rétroactivité + 406.84 € au titre de 2020).

La présente convention n'a pas de limitation de durée. Il est toutefois rappelé que son existence est fondée sur la gestion de « l'histoire » des communes et que par conséquent, elle est instaurée dans l'attente d'une éventuelle intégration au domaine public des ouvrages ou de dissociation du réseau privé vis-à-vis du réseau public.

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME – AVENANT N° 5 AU CONTRAT DU BUREAU D'ETUDES (dossier de Prémption Urbain)

Par délibération du 18 juin 2019 (référéncée sous le n° 2019-06-03), le groupement ALTEREO SAS et G2 C INGENIERIE a été désigné pour assurer la mission de la révision du Plan Local d'Urbanisme pour un montant de 24 116.00 € HT.

Notre projet du Plan Local d'urbanisme a été arrêté le 1^{er} décembre 2020. La phase de consultation des personnes publiques associées va s'achever le 15 mars 2021. Il est proposé de mettre en conformité notre dossier de préemption urbain avec le nouveau PLU. Un avenant est nécessaire pour cette réunion qui s'élève à 229.00 € HT.

La séance est clôturée par la signature des élus présents

Prochaine séance le mardi 6 avril à 20h